



Nyxoah Reçoit 15 Millions de Dollars de la Banque Européenne d'Investissement

Juin 17, 2026

Nyxoah Reçoit 15 Millions de Dollars de la Banque Européenne d'Investissement

Ce financement par dette non dilutif complète l'augmentation de capital de la Société réalisée en juin, portant le montant total des fonds levés à 110 millions de dollars

Mont-Saint-Guibert, Belgique – 17 juin 2026, 22h05 CET / 16h05 ET – Nyxoah SA (Euronext Bruxelles/Nasdaq : NYXH) (« Nyxoah » ou la « Société »), une société de technologie médicale dédiée au développement de solutions innovantes pour traiter l'apnée obstructive du sommeil (AOS), a annoncé aujourd'hui avoir reçu 15 millions de dollars (13,8 millions d'euros) de produits au titre de la deuxième tranche de sa facilité de prêt auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI). Cette seconde tranche fait suite à la confirmation récente que la Société avait satisfait aux critères prédéfinis requis pour accéder à cette tranche.

Avec cette seconde tranche, Nyxoah a levé au total environ 110 millions de dollars de nouveaux capitaux en juin 2026, combinant les produits de son offre publique souscrite avec ce financement non dilutif de la BEI.

Les produits de la BEI sont destinés en premier lieu à accélérer le lancement commercial de Genio aux États-Unis, tout en soutenant la poursuite des investissements en recherche et développement et la montée en puissance de la production. En tant que capitaux non dilutifs, le financement de la BEI renforce le bilan de la Société sans diluer les actionnaires existants.

"La réception de ces fonds de la Banque Européenne d'Investissement vient parachever un financement transformateur pour Nyxoah", a déclaré Olivier Taelman, Chief Executive Officer de Nyxoah. "Le soutien constant de la BEI constitue une marque de confiance forte envers notre technologie et le potentiel à long terme de notre mission, qui est de rendre le sommeil simple pour les patients souffrant d'AOS. Ces capitaux non dilutifs, conjugués aux produits de l'augmentation de capital levés ce mois-ci, nous permettent d'accélérer le lancement commercial de Genio aux États-Unis tout en continuant d'investir dans l'innovation. Nous abordons la prochaine phase de notre croissance en position de force."

À propos de Nyxoah

Nyxoah opère dans le secteur des technologies médicales. Elle se concentre sur le développement et la commercialisation de solutions innovantes destinées à traiter le Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil (SAOS). La principale solution de Nyxoah est le système Genio®, une thérapie de neurostimulation du nerf hypoglosse sans sonde et sans batterie qui a reçu le marquage CE, centrée sur le patient et destinée à traiter le Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil (SAOS), le trouble respiratoire du sommeil le plus courant au monde. Ce dernier est associé à un risque accru de mortalité et des comorbidités, dont les maladies cardiovasculaires. La vision de Nyxoah est que les patients souffrant de SAOS doivent pouvoir profiter de nuits réparatrices et vivre pleinement leur vie.

À la suite de la finalisation probante de l'étude BLAST OSA, le système Genio® a reçu le marquage européen CE en 2019. Nyxoah a réalisé avec succès deux IPO : l'une sur Euronext Bruxelles en septembre 2020 et l'autre sur le NASDAQ en juillet 2021. Grâce aux résultats positifs de l'étude BETTER SLEEP, Nyxoah a reçu le marquage CE pour l'extension de ses indications thérapeutiques aux patients souffrant de collapsus concentrique complet (CCC), pour lesquels les thérapies concurrentes sont actuellement contre-indiquées. En outre, la Société a annoncé les résultats positifs de l'étude pivot DREAM IDE et l'obtention de l'autorisation de la FDA pour un sous-groupe de patients adultes atteints d'AOS modérée à sévère avec un IAH supérieur ou égal à 15 et inférieur ou égal à 65.

Pour plus d'informations, visitez www.nyxoah.com.

Attention – Marquage CE depuis 2019. Approuvé par la FDA en août 2025 en tant que dispositif disponible uniquement sur prescription médicale.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations, convictions et opinions contenues dans le présent communiqué de presse sont de nature prospective et reflètent les attentes actuelles de la Société ou, le cas échéant, de ses administrateurs ou de sa direction concernant l'utilisation prévue des produits de la deuxième tranche du prêt de la Banque européenne d'investissement ; la situation financière de la Société ; le système Genio ; les avantages potentiels du système Genio ; ainsi que la stratégie de commercialisation et la croissance de la Société sur le marché américain. De par leur nature, les déclarations prospectives comportent un certain nombre de risques, d'incertitudes, d'hypothèses et d'autres facteurs susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats ou événements réels et ceux exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes, hypothèses et facteurs pourraient avoir un impact négatif sur l'issue et les conséquences financières des projets et événements décrits dans le présent document. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les risques et incertitudes exposés dans la section « Facteurs de risque » du rapport annuel de la Société sur le formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») le 26 mars 2026, ainsi que dans les rapports ultérieurs que la Société dépose auprès de la SEC. Une multitude de facteurs, y compris, sans s'y limiter, les changements dans la demande, la concurrence et la technologie, peuvent entraîner des événements, des performances ou des résultats réels sensiblement différents de toute évolution prévue. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse concernant des tendances ou des activités passées ne constituent pas des garanties de performances futures et ne doivent pas être interprétées comme une assurance que ces tendances ou activités se poursuivront à l'avenir. En outre, même si les résultats ou les développements réels correspondent aux déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse, ces résultats ou développements ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats ou développements à venir. Aucune déclaration ni garantie n'est faite quant à l'exactitude ou à l'équité de ces déclarations prospectives. En conséquence, la Société décline expressément toute obligation ou engagement de

publier des mises à jour ou des révisions des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse à la suite d'un changement dans les attentes ou d'un changement dans les événements, conditions, hypothèses ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées, sauf si la loi ou la réglementation l'exige expressément. Ni la Société, ni ses conseillers ou représentants, ni aucune de ses filiales, ni les dirigeants ou employés de ces entités ne garantissent que les hypothèses sous-jacentes à ces déclarations prospectives sont exemptes d'erreurs, et n'acceptent aucune responsabilité quant à l'exactitude future des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse ou à la réalisation effective des développements prévus. Vous ne devez pas vous fier indûment aux déclarations prospectives, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse.

Contacts :

Nyxoah

John Landry, CFO

IR@nyxoah.com

Rémi Renard, Head of Investor Relations & Corporate Communication

IR@nyxoah.com

Pièce jointe

- [FRENCH EIB Proceeds Received PR_DRAFT](#)